

Les travailleuses et travailleurs migrants : Vers une égalité des droits et des chances - Décembre thème de la campagne L'égalité hommes - femmes au cœur du travail décent, 2008-2009

Les travailleuses et travailleurs migrants sont les personnes qui migrent d'un pays à l'autre en vue d'exercer un emploi non indépendant. Tous les travailleurs migrants, quel que soit leur sexe, ont droit à un traitement qui soit non moins favorable à celui appliqué aux travailleurs nationaux concernant, notamment:

- la rémunération (y compris les allocations familiales);
- la durée du travail;
- les heures supplémentaires;
- les congés payés;
- les restrictions au travail à domicile;
- l'âge minimum d'admission à l'emploi;
- l'apprentissage et la formation;
- le travail des femmes et des adolescents;
- les activités syndicales;
- la participation à la négociation collective et la possibilité de bénéficier des avantages qu'elle procure;
- le logement et la sécurité sociale.

Les travailleuses migrantes tendent à occuper une gamme d'emplois très restreinte, comme le travail manuel dans l'agriculture, les usines ou les zones franches d'exportation mais, surtout, des emplois liés à des fonctions jugées «féminines», comme les emplois de prestataire de soins, d'infirmière, d'employée domestique, ainsi que les emplois de plus bas niveau dans les secteurs de la restauration, de l'hôtellerie et du spectacle. Par la nature même du travail qu'elles effectuent, les femmes peuvent être particulièrement vulnérables quand elles sont employées en dehors de leur propre pays. Elles peuvent être victimes d'exploitation et d'abus non seulement parce qu'elles sont employées à l'étranger, et de ce fait ne bénéficient pas de la protection juridique de leur pays d'origine, mais aussi parce qu'elles occupent des emplois fort peu protégés par la législation sociale. Leur situation se voit souvent aggravée par le manque d'autonomie et la forte relation de subordination qui caractérisent habituellement les emplois occupés par ces femmes. Elles peuvent être l'objet de violences et d'abus sexuels, surtout lorsqu'elles travaillent comme employées domestiques ou dans l'industrie du sexe. De surcroît, ces femmes sont en général jeunes et pauvres, vivent dans la crainte de perdre leur emploi et ont dû quitter leur famille dans leur pays d'origine. Elles ne parlent pas la langue du pays d'emploi, ignorent qu'elles ont des droits qui ne sont pas respectés, et généralement ne savent pas à qui s'adresser pour obtenir de l'aide. Les filles et les jeunes femmes sont particulièrement exposées à la traite et à l'exploitation sexuelle commerciale.

En raison d'un chômage élevé et persistant, beaucoup de pays ont instauré des politiques visant à réduire le nombre d'immigrants, et sont maintenant confrontés au problème de travailleurs migrants en situation irrégulière et/ou employés illégalement. Malgré le manque de données statistiques claires, on peut supposer qu'une grande majorité de femmes relèvent de cette catégorie. Les pays d'immigrations qui n'intègrent pas la dimension de genre dans leurs politiques d'immigrations peuvent aggraver considérablement la situation des femmes immigrées, en les exposant davantage au travail irrégulier ou à la déportation.

Voir aussi:

- [OIT – Service des migrations internationales \(MIGRANT\) – en anglais](#)
- [OIT – Programme de promotion de la Déclaration \(DECLARATION\)](#)
- [OIT– Service des activités sectorielles \(SECTOR\): Migration des professionnels de la santé](#)
- [OIT – Département de la sécurité sociale \(SECSOC\) – en anglais](#)
- [OIT – Bureau des Activités pour les Travailleurs \(ACTRAV\) sur les travailleurs migrants](#)
- [OIT – Bureau des Activités pour les Employeurs \(ACT/EMP\)](#)
- [Centre Internationale de formation \(CIF\) de l'OIT sur travailleurs migrants et trafic de main d'œuvre](#)
- Normes Internationales du Travail - Les travailleurs migrants
- [C97 Convention sur les travailleurs migrants \(révisée\), 1949](#)
- [C143 Convention sur les travailleurs migrants \(dispositions complémentaires\), 1975](#)
- [Guide des ressources sur l'égalité des genres dans le monde du travail](#)
- Egalité entre hommes et femmes et travail décent: Conventions et Recommandations clés pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes